

ARRÊTE MUNICIPAL

N° ARR-24-006 : réglementant la circulation et le stationnement lors de travaux de maintenance de la fibre optique – rue de l'Outre – en agglomération – Erbray

Le Maire de la Commune d'ERBRAY,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, complété par l'arrêté du 8 avril 2002 « signalisation temporaire », modifiée par les arrêtés du 11 février 2008, 10 avril 2009 et 6 décembre 2011,

VU la demande en date du 22 janvier 2024 de Monsieur Thiam Lassana représentant LTM RESEAUX sis 36 Avenue de la République 44600 SAINT NAZAIRE, demandant l'autorisation de réaliser des travaux de maintenance de la fibre optique sur le domaine public;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des personnes et des ouvrages lors des travaux précités,

ARRÊTE :

Article 1 – La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés au droit du chantier selon les besoins de l'entreprise rue de l'Outre, en agglomération d'Erbray. Ces travaux pourront débuter le 29 janvier 2024 pour une durée de 5 jours.

Article 2 – Les restrictions suivantes à la circulation pourront être appliquées :

- Limitation de la vitesse suivant l'importance de la voie et de la gêne apportée à la circulation
- Interdiction de dépasser
- Neutralisation d'un sens de circulation (si nécessaire) et mise en place d'un alternat par feux tricolores ou piquets K10
- Interdiction de stationner

Toute autre restriction devra faire l'objet d'un arrêté particulier

Article 3 – La signalisation matérialisant les prescriptions indiquées à l'article 2 seront mises en place et déposées, par la société LTM RESEAUX

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'ERBRAY et au droit du chantier.

Article 6 - La Directrice générale des services de la commune d'Erbray, Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique brigade de Châteaubriant, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A ERBRAY, le 23 janvier 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Publié et rendu exécutoire

Le 23 janvier 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : LTM RESEAUX Représenté par : Thiam Lassana
Adresse Numéro : 36 Extension : Nom de la voie : Av. de la République
Code postal 44600 Localité : Saint-Nazaire Pays : FRANCE
Téléphone 0768084367 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lrm_reseaux@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de l'outre
Code postal 44110 Localité : ERBRAY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Maintenance de la fibre optique
Date prévue de début des travaux : 29 01 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0,5 J

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0,5 J Date de début de réglementation 29 01 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Basculement de circulation sur chaussée opposée
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input type="checkbox"/>
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : LTM RESEAUX Représenté par : THIAM LASSANA

Adresse Numéro : 36 Extension : Nom de la voie : Av. de la République

Code postal 44600 Localité : Saint-Nazaire Pays : FRANCE

Téléphone 07 68 08 43 67 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ltm_reseaux @ gmail.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

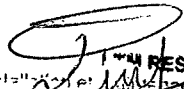
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 22 01 2024 à Saint - Nazaire

Nom : THIAM Prénom : LASSANA Qualité : GERANT


LTM RESEAUX
 Entreprise spécialisée de Fibre Optique
 44600 Saint-Nazaire République
 07 68 08 43 67
 Siret 882 213 812 00010

